

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 26 septembre 2022

n° 134-22 C

Objet : RS - Mon Pass' Renov - Poursuite de la mission d'accompagnement du territoire par Doremi

- date de convocation le 20 septembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 59

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Jean-François Beccu à Sophie Bourgade - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Sandra Ferrari à Philippe Gamen - de Sabrina Haerink à Christelle Favetta-Sieyes - de Gaëtan Pauchet à Aurélie Le Meur - de Claire Plateaux à Alain Caraco

- conseillers excusés : 13

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Casazza - Philippe Ferrari - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Alain Saurel - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 26 septembre 2022

délibération n° 134-22 C

objet **RS - Mon Pass' Rénov - Poursuite de la mission d'accompagnement du territoire par Dorémi**

Thierry Repentin, vice-président chargé de l'habitat et du foncier associé, rappelle le partenariat entre Dorémi et Grand Chambéry en place depuis 2019.

L'objet du partenariat correspond pleinement à trois des quatre piliers fondateurs de l'opération Mon Pass' Rénov : la mobilisation et l'accompagnement des artisans, l'ingénierie thermique et travaux, la sensibilisation et l'information du grand public. Ces actions sont inscrites dans le PLUi HD et le PCAET.

Ce programme vise à former des groupements d'artisans à la rénovation globale et performante pour permettre une réponse coordonnée et une meilleure maîtrise des coûts de rénovation.

Ce partenariat a permis de bénéficier du cofinancement à 80 % des actions par le programme CEE Facilaréno pour la période 2019-2022.

Le bilan du partenariat 2019-2022 est le suivant :

- formation d'un formateur Dorémi,
- formation du chargé de mission de Grand Chambéry,
- formation des opérateurs Mon Pass' Rénov,
- formation de six artisans qui forment actuellement deux groupements Dorémi sur le territoire,
- un commercial Dorémi qui a accompagné une dizaine de projets,
- une maison en cours de réalisation de travaux,
- deux maisons en finalisation de décisions de travaux.

L'Etat a renouvelé le soutien à Dorémi en accordant le financement CEE de Facilaréno 2 jusqu'au 31 décembre 2024.

La poursuite de ce partenariat permettra de bénéficier du cofinancement du programme CEE Facilaréno 2 à hauteur de 80 % pour financer :

- la continuité de la mise à disposition du commercial Dorémi,
- l'intervention de Dorémi dans l'animation des professionnels,
- une assistance téléphonique,
- une animation de réseau à l'échelle nationale.

Cette mission de soutien au territoire de Grand Chambéry réalisée par Dorémi est évaluée à 24 000 € répartis sur trois années.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 173-19 C du Conseil communautaire du 14 novembre 2019 modifiant la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019, approuvant le Plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Chambéry tenant lieu de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains (PLUi HD),

Vu la délibération n° 126-19 C du Conseil communautaire du 27 juin 2019, approuvant la candidature de Grand Chambéry à l'appel à manifestation d'intérêt du programme CEE Facilaréno pour la mise en œuvre du programme Dorémi sur le territoire,

Vu la convention de partenariat signée le 18 novembre 2019,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

GRAND CHAMBERY

Conseil communautaire du 26 septembre 2022 - Délibération n° 134-22 C - page 2/3

Article 1 : approuve la poursuite de la mission d'accompagnement du territoire par Dorémi selon les modalités définies ci-dessus,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer toute pièce afférente à la présente délibération, et notamment la Charte du territoire engagé dans la rénovation performante, et la mission de soutien au territoire.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 134-22 C

Objet de l'acte :	RS - Mon Pass' Rénov - Poursuite de la mission d'accompagnement du territoire par Doremi
Thème Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement
Date de l'acte :	04 octobre 2022
Annexe(s) :	charte rénovation, mission de soutien

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20221004-lmc1H28054H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28054H1

Date de transmission en Préfecture :	04 octobre 2022
Date de réception en Préfecture :	04 octobre 2022
Publication :	mercredi 05 octobre 2022